



liquidation de communauté, peut on avoir chacun son notaire?

Par **ivanhoe**, le **21/01/2021** à **18:27**

Bonjour,

actuellemnt divorcé et en procédure de liquidation de communauté, mon ex-conjointe a saisi un notaire qui rédigera l'acte. Pour diverses raisons trop longues à exposer j'aimerais cependant avoir mon propre notaire de mon coté. Il m'avait été dit que les frais resteraient les mêmes et seraient partagés entre les deux notaires avec, bien sur, une part plus importante pour le notaire rédigeant l'acte. Cependant le comptable de mon notaire lui a dit qu'il n'était possible de faire ce partage et que la totalité des frais seraient perçus par le rédacteur. Comment faire pour que chacun puisse avoir son notaire et que les deux soient rémunérés. S'agit il d'un arrangement entre notaires? Merci beaucoup